Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Photos agence immobilière

Par Jessica59H

Bonsoir,
J'ai vendu un bien immobilier en septembre 2021, nous avions signé un mandat avec une agence immobilière qui avait fait des photos et une visite virtuelle.
Le bien vient d'être remis en vente par les personnes qui nous avaient acheté le bien, ils passent par la même agence.
L'agence immobilière a mis l'annonce en vitrine et sur internet avec les photos prises lors de notre vente à nous, idem pour la visite virtuelle. L'agence a également distribué des flyers dans les boîtes au lettres de la commune.
Ma question : L'agence a t-elle le droit d'utiliser des photos prises lors d'un précédent mandat?
Je vous remercie par avance

Par TUT03

Bonjour
si les photos appartiennent à l'agence et si l'état du bien n'a pas changé, s'il n'a pas fait l'objet de travaux ou au contraire, de dégradations, rien n'empêche l'agence d'utiliser les mêmes photos

il faut que les photos soient conformes au bien et que l'agence possède les droits sur les images

---
Par Jessica59H

Bonjour
Je vous remercie beaucoup pour votre réponse. J'ai appelé le siège social. Le service qualité doit me contacter.
Belle journée à vous